

Beauvais, le 23 novembre 2021

LANCEMENT DE LA VIABILITÉ HIVERNALE 2021/2022

Comme chaque hiver, le Conseil départemental de l'Oise mobilise des moyens humains et matériels importants pour le déneigement et la lutte contre le verglas afin que les automobilistes puissent se déplacer dans les meilleures conditions de sécurité possible sur l'ensemble du réseau routier départemental.

Depuis le **15 novembre 2021** et jusqu'au **13 mars 2022**, les agents des **19 Centres Routiers Départementaux (CRD)** se relaient **7j/7 et 24h/24** dans le cadre «**Plan Viabilité Hivernale**» pour assurer les patrouilles de veille, le salage et le déneigement des routes du réseau départemental.

LA MÉTÉO SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Pour anticiper au maximum les difficultés, le Conseil départemental met en place une **cellule de veille opérationnelle**. Les équipes dédiées surveillent l'état des routes et anticipent l'évolution des conditions de circulation en lien avec les prévisions météorologiques de Météo France et déploient les moyens nécessaires, en cas de besoin, au salage ou au déneigement. Ces interventions s'appuient également sur un **réseau de 9 nouvelles stations météo automatiques déployées en 2021 et opérationnelles pour cette nouvelle campagne hivernale**. Un site météo professionnel permet également la visualisation par anticipation de la progression et de l'intensité des phénomènes climatiques.

MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

Le dispositif est organisé sur les **2x2 voies et les routes départementales** qui desservent **la très grande majorité des communes** puis sur les **voies secondaires**. Si les prévisions météorologiques l'exigent, le Département peut déclencher un salage préventif et suivant la quantité de neige, **la priorité est donnée aux axes permettant de désenclaver les zones et établissements stratégiques**.

- **Les moyens humains**

Pour un réseau routier de **4056 km** dont **106 km de 2x2 voies**, **100 agents** d'astreinte **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7** en fonction des conditions climatiques pendant la période de viabilité hivernale.

- **Les moyens matériels**

Le Département dispose de **50 saleuses et déneigeuses**. Elles sont réparties dans les **19 Centres Routiers Départementaux** où sont stockées **8765 tonnes de sel**. En moyenne, ce sont **7 500 tonnes de sel** qui sont répandues, pour **22 interventions**, chaque année.

- **Le renfort des agriculteurs**

Le Conseil départemental a passé des conventions avec **117 agriculteurs** qui sont appelés en renfort pour déneiger lors d'épisodes neigeux importants sur les axes secondaires. Alors que les engins du Département se concentrent sur le réseau principal, les agriculteurs sont engagés en priorité sur le réseau secondaire.

INFOS PRATIQUES

Malgré tous les moyens mis en œuvre, il est matériellement impossible, en cas de neige, d'intervenir partout en même temps, les automobilistes doivent donc revoir leurs habitudes et leurs conduites en période hivernale.

Pour consulter les informations régulièrement mises à jour s'agissant de l'**état du réseau** et de la **nature du traitement en cours** (salage ou autre) : www.oise-mobilite.fr

Possibilité de s'abonner gratuitement pour recevoir des alertes.

Pour les transports scolaires: www.hautsdefrance.fr

Pour les transports des élèves handicapés : oise.fr



CONTACT PRESSE :

07 61 83 43 19 - Service Presse

Direction de la communication - Conseil départemental de l'Oise